



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique concernant les permis de construire pour le développement des capacités de production de polymère PVDF et de chlorure de vinylidène (VDC) de la société Solvay France au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce.

Par arrêté n°AM 12-2024, la Maire d'Abergement-la-Ronce a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **du vendredi 31 mai 2024 à 09h00 au lundi 1^{er} juillet 2024 à 17h00.**

Elle porte sur 14 demandes de permis de construire correspondant à la phase de construction des projets VDC 90 kt/an et PVDF 34 kt/an au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce. Le dépôt des permis de construire est associé à une demande de dérogation pour que l'instruction des autorisations d'urbanisme soit assortie d'une enquête publique en application de l'article L.181-10 du Code de l'environnement, pour favoriser la bonne réalisation du projet en application de l'alinéa I du même article.

Les pièces du dossier comprennent notamment :

- Les pièces des permis de construire,
- L'étude d'impact de la phase de construction et son résumé non technique,
- La mention de l'avis tacite de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5410>
 - Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, localisé en mairie d'Abergement-la-Ronce, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Consultation du dossier sur support papier :
 - En mairie d'Abergement-la-Ronce sur toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (hors fermeture exceptionnelle).

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5410> par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique.5410@registre-dematerialise.fr
 - Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique, disponible en mairie d'Abergement-la-Ronce.
 - Par courrier adressé par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :
Mairie d'Abergement-la-Ronce
A l'attention de M. Gilles OUDOT, président de la commission d'enquête
1, rue de Samerey - 39 100 ABERGEMENT-LA-RONCE

Les courriers, courriels et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier, courriel, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Date et lieux de permanence de la commission d'enquête de la commission d'enquête :

Monsieur Gilles OUDOT, désigné en qualité de président de la commission d'enquête, M. Christian GUEY et M. Jean-Claude LASSOUT désigné en tant que membres titulaires de la commission d'enquête, se tiendront à la disposition du public, aux dates et lieux de permanence suivants :

- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : Vendredi 31 mai de 09h00 à 12h00
- A la mairie d'Abergement-La-Ronce : Samedi 8 juin de 9h00 à 12h00.
- A la mairie de Damparis : jeudi 20 juin 2024 de 15h00 à 18h00
- A la mairie de Tavaux : mercredi 26 juin 2024 de 15h00 à 18h00
- A la mairie d'Abergement-la-Ronce : lundi 1^{er} juillet 2024 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie d'Abergement-la-Ronce, à la Préfecture du Jura ainsi que sur le site Internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5410>

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont 14 permis de construire, pris par arrêtés de la Maire d'Abergement-la-Ronce. Par la suite, après le dépôt de la demande d'autorisation environnementale concernant les projets VDC 90 kt/an et PVDF 34 kt/an au sein de la « Plateforme chimique de Tavaux » sur la commune d'Abergement-la-Ronce, la société Solvay France sollicitera auprès du Préfet du Jura une dérogation pour commencer les travaux par anticipation de l'autorisation environnementale en application de l'article L.181-30 du Code de l'Environnement.